

Commune de LES-RUES-DES-VIGNES

59517

Carte Environnementale



PLAN
Porter à Connaissance
pour la
procédure
de
planification Urbanisme

Pour information

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer
du Nord**

Carte Assemblée le : 16/02/2011
Etat : 11/10/2009
Sources : Datas 20, Dnat Nord Pas-de-Calais
(1) Scan 25 Igr - Page
Email : idm@cc-lesruesdesvignes.fr

Limite communale de LES-RUES-DES-VIGNES
Cimetière pour information - Servitude INT1
Source : Igr - Bd Topo

Infrastructures
Autouroute Nationale Départementale Voie Ferrée
Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdipr)
Source : Conseil Général 59
Voie Bruyante - Secteur de Bruit
Source : Ddm59

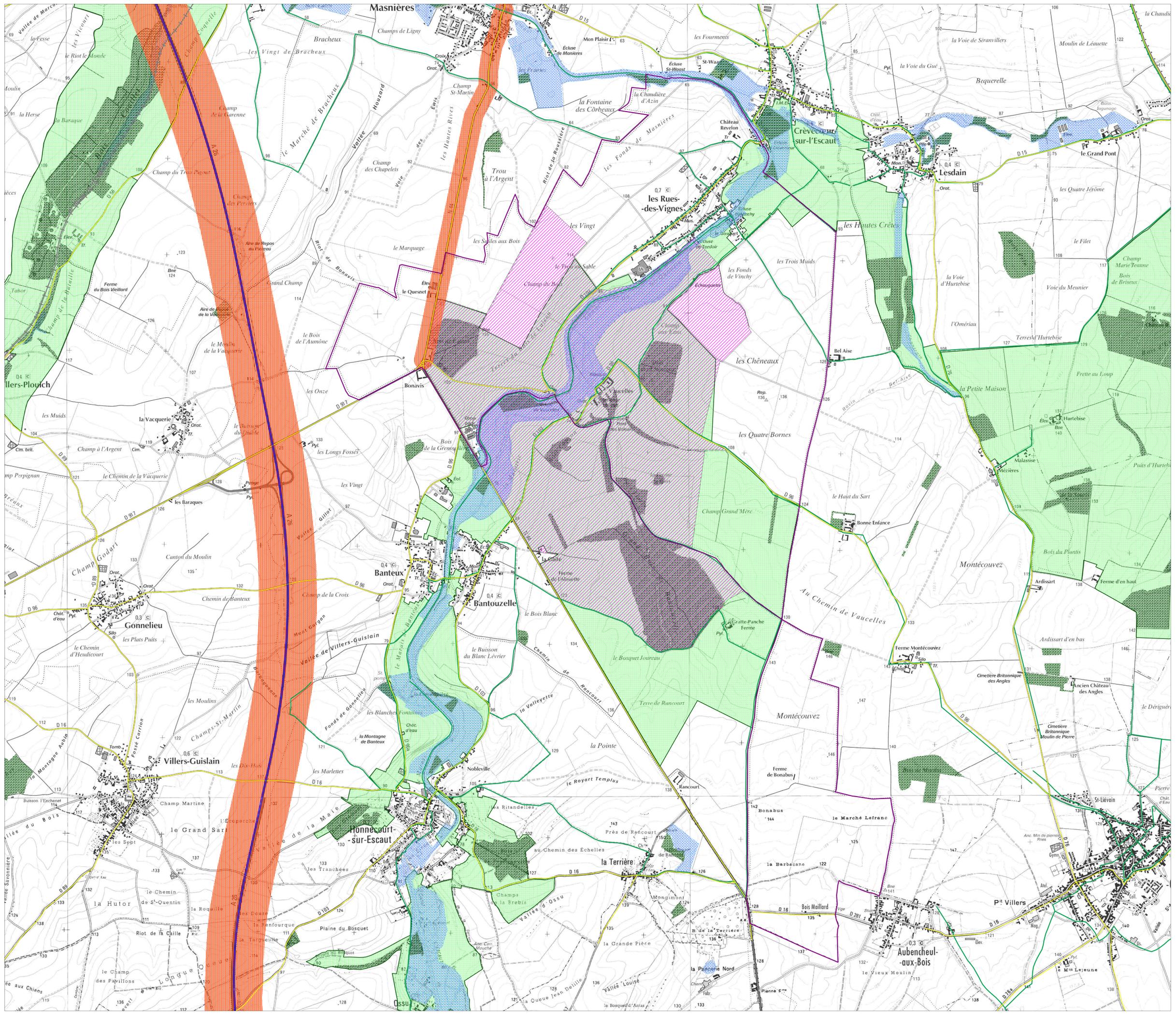
Patrimoine Paysager
Protection Paysagère (Site classé, inscrit...)
Source : Dreal
Site inscrit n°59 SI 25 Vallée du Haut - Escaut A bords de Vaucelles

Patrimoine Naturel
ZNEFF de Type 1 Nom des Zneff N°131
Source : Dreal
Haute vallée de l'Escaut en amont de Crevecoeur sur l'Escaut
Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe)
Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie
Inventaire Espace Boisé 2005
Source : Ddm59 - Sigale Conseil Régional

Voies Bruyantes - Secteur de bruit
Les infrastructures de transport terrestre sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.
Quelles sont les infrastructures concernées ?
- les routes et axes routiers plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transport en commun en site propre de plus de 100 autobus ou routes par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (dès publication de l'acte d'ouverture d'un projet d'infrastructure publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'intérêt général).

Zneff
Zones sensibles d'intérêt écologique floristique et faunistique
Les objectifs sont la connaissance permanente ainsi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux remarquables.
Il y a 2 types de Zneff et cet inventaire de première génération est en cours de modernisation.
- type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Zones à dominantes humides du SDAGE
Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) et cartes communales et les décisions administratives dans le domaine de l'eau protègent les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée au SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans les SAGE.
La représentation des Zones à Dominante Humide du SDAGE (1/50 000) est donc fournie à titre indicatif, et alerte la collectivité afin de se rapprocher du SAGE pour obtenir les délimitations des zones humides concernées (à noter que les prescriptions de préservation (1)).
(1) Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.



A
N
N
E
X
E
S